

Conditions générales de l'adhésion au Sustainable Switzerland Circle

Valables à partir du 1er janvier 2026

1. Champ d'application

Les conditions générales suivantes s'appliquent exclusivement aux membres du Sustainable Switzerland Circle (SSC) de NZZ Sustainable Switzerland. Elles s'appliquent dès l'acquisition de la qualité de membre.

2. Adhésion

L'adhésion s'adresse aux entreprises et institutions suisses, innovantes et durables, tournées vers l'avenir. L'adhésion se fait sur inscription et après examen par NZZ Sustainable Switzerland. L'adhésion est liée à l'entreprise. En tant que membre du Sustainable Switzerland Circle, les start-up, les ONG ainsi que les PME peuvent inscrire 1 personne chacune et les grandes entreprises 2 personnes chacune. La qualité de membre peut être transférée à tout moment, par notification écrite, d'une personne à une autre au sein de l'entreprise. La participation personnelle à des événements peut également être transférée au sein de l'entreprise.

3. Avantages d'une adhésion au Sustainable Switzerland Circle

Les membres bénéficient de l'accès à un réseau exclusif et intersectoriel de décideurs et de décideuses, de formats de connaissances pratiques et de conditions avantageuses et attrayantes. Éléments concrets de la prestation:

- Participation à des événements exclusifs de Sustainable Switzerland
 - Billets pour le programme annuel du Cercle avec plusieurs événements en présentiel
 - Catégorie «ONG et start-up» et «PME»: 1 billet
 - Catégorie «Grandes entreprises»: 2 billets
 - Billets garantis pour le Sustainable Switzerland Forum annuel
 - Catégorie «ONG et start-up» et «PME»: 1 billet
 - Catégorie «Grandes entreprises»: 2 billets
 - Possibilité de participer au dîner du CEO sur invitation et selon les disponibilités
- Participation à des webinaires
- Accès numérique à l'espace des membres ainsi qu'à la base de connaissances
- Abonnements numériques gratuits à la NZZ
 - Catégorie «ONG et start-up» et «PME»: 1 abonnement
 - Catégorie «Grandes entreprises»: 2 abonnements
- Conditions avantageuses sur une sélection de services et d'outils du réseau de partenaires
- Sous réserve d'accord: contribution au contenu sous forme de webinaires, d'événements ou d'offres

4. Durée et coût de l'adhésion

L'adhésion est valable un an. Elle peut être résiliée ou modifiée à tout moment pour la fin décembre, moyennant un préavis d'un mois. La résiliation ou la modification doit être adressée par écrit à NZZ Sustainable Switzerland via mail (circle@sustainableswitzerland.ch). Sauf avis contraire, l'adhésion est automatiquement renouvelée pour une année supplémentaire.

Catégories d'entreprise	Cotisations annuelles hors TVA
ONG et start-up, microentreprises <i>Entreprises de moins de 15 personnes employées ou créées il y a moins de 7 ans</i>	1900 CHF
PME (15-250 personnes employées)	3980 CHF
Grandes entreprises (à partir de 250 personnes employées)	4980 CHF

La facturation est établie en début d'année ou après l'adhésion pour l'année en cours. Le montant susmentionné doit être réglé dans un délai de 30 jours.

5. Nettoyage des données

Chaque membre est responsable de l'exactitude de ses données. Les modifications peuvent être effectuées à tout moment dans la zone des membres ou communiquées par courrier électronique (circle@sustainableswitzerland.ch).

6. Protection des données

La protection des données revêt une grande importance pour NZZ Sustainable Switzerland. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle. NZZ Sustainable Switzerland se réserve toutefois le droit d'utiliser ces données à des fins publicitaires propres et de les transmettre à des entreprises partenaires de NZZ Sustainable Switzerland à des fins publicitaires. Les coordonnées des membres du SSC sont visibles aux autres membres sur la plateforme. L'utilisation des données à des fins de publicité ou de publication peut être refusée à tout moment par écrit, par voie postale ou électronique.

7. Liste des membres sur le site web de Sustainable Switzerland

La liste des membres du Sustainable Switzerland Circle (entreprises) est publiée sur le site web de NZZ Sustainable Switzerland. Si vous ne souhaitez pas que votre entreprise apparaisse sur la liste, veuillez nous en informer.

8. Utilisation du badge de membre numérique

Les membres du Sustainable Switzerland Circle sont autorisés à utiliser le badge de membre sur leurs propres canaux (site web, réseaux sociaux, etc.). Les actions rémunérées de communication et de promotion utilisant le badge ne sont pas autorisées. L'utilisation du badge doit toujours être en rapport avec l'adhésion et l'engagement de l'entreprise en faveur de la durabilité. Tout membre est tenu d'obtenir une autorisation écrite avant toute publication du badge. Si le membre ne reçoit pas de réponse dans les trois jours ouvrables, la publication est considérée comme approuvée. Le nom «NZZ Sustainable Switzerland» ainsi que le logo Sustainable Switzerland ne font l'objet d'aucun autre droit d'utilisation.

9. Modification des conditions générales et des prix d'adhésion

NZZ Sustainable Switzerland se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales ainsi que les prix d'adhésion. Les membres sont informés de ces modifications par courrier électronique au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. La poursuite de l'adhésion après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation des nouvelles conditions. Si les membres n'acceptent pas les conditions modifiées, ils ont le droit de résilier leur adhésion à la date d'entrée en vigueur des modifications. Une résiliation doit être effectuée par écrit et notifiée à NZZ Sustainable Switzerland au plus tard 15 jours avant l'entrée en vigueur des modifications.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Les prestations de NZZ Sustainable Switzerland, les manifestations qu'elle organise et les présentes dispositions sont exclusivement soumises au droit suisse. Les conditions générales spécifiques à chaque événement s'appliquent aux événements auxquels le membre a accès grâce à son adhésion au Sustainable Switzerland Circle.

Les éventuels litiges survenant entre un membre et NZZ Sustainable Switzerland concernant l'adhésion au Sustainable Switzerland Circle ou en rapport avec celle-ci doivent être réglés, dans la mesure du possible, par voie de négociation. Si cela n'est pas possible, les tribunaux ordinaires de Zurich sont seuls compétents.